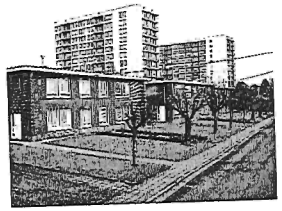

Fontaine-l'Évêque, cité des oiseaux

Même si, après 1945, le « modèle » de la cité-jardin de maisons unifamiliales continue à inspirer de nombreuses réalisations (par exemple le Vert-Bocage à Tournai 1949-1966, ou le Bois de Mons, 1955-1969), les opérateurs du logement social semblent vouloir opter plus nettement pour des immeubles à appartements, dans la lignée des théoriciens du mouvement moderne. Ces derniers avaient, dès 1930, préconisé le recours à ce type de solution pour augmenter les densités en libérant au maximum le sol afin d'y implanter des équipements collectifs et des espaces verts. En outre, les impératifs de construction en masse rencontrent les progrès techniques issus d'une industrialisation du logement prônée par les architectes modernistes. En Wallonie, Droixhe est l'exemple type de cette conception du logement social, où 75 % de l'espace total du site sont non bâtis et où la présence d'équipements collectifs concrétise le concept d'Unité de Voisinage. Les promoteurs de Droixhe firent valoir que pour construire autant de logements (près de 1800) le long d'une rue « classique », il aurait fallu bâtir de part et d'autre de cette rue sur une longueur de 6 kilomètres.

Notre pays va toutefois échapper au phénomène français de production massive de banlieues sociales constituées de milliers de logements dans des tours et des barres, souvent implantées dans des secteurs peu valorisants et éloignées des pôles de vie urbaine. Notre pays n'a pas non plus connu le développement planifié de villes satellites à l'anglaise, hormis l'exemple assez particulier de la « cité studieuse » de Louvain-la-Neuve. Chez nous, on assistera à la prolifération de chantiers de taille réduite qui consacreront le compromis entre l'héritage des cités-jardins et celui des cités « type Droixhe » et où, au sein des mêmes quartiers, sont juxtaposés des immeubles à appartements de taille variable et des maisons unifamiliales à un seul niveau (à l'intention des personnes âgées) ou à plusieurs étages. Une brochure de 1954, réalisée par le ministère des Travaux publics et la Société Nationale d'Habitations et de Logements à Bon Marché, préconisait de « diversifier les genres et types d'habitations au sein du même groupe », afin, notamment, de favoriser le brassage de familles de composition et de conditions différentes. Plusieurs réalisations intéressantes témoignent de ce compromis : la cité des Trixhes à Flémalle, les cités du Coq, du Campiau et du Point du Jour à Jemappes, la Cité-Parc de Marcinelle (réalisée à la suite d'un concours en 1958) ou encore la cité des Oiseaux à Fontaine-l'Évêque. L'ensemble des Trixhes, dont le plan d'urbanisation fut conçu avant la guerre par le groupe l'Équerre, est composé de quatre unités qui s'articulent sur un plan de voiries et d'espaces publics particulièrement soigné, surtout dans l'unité 1, la plus ancienne, qui fait office de « centre commercial » de la cité (autour de la place Vinck).

Construite par le Foyer Fontainois à Fontaine-l'Évêque, la cité des Oiseaux est, elle aussi, exemplaire de ce mélange des types : on y compte quatre cents maisons unifamiliales et plus de trois cents appartements. Édifiée en différentes phases, à partir de 1967 (architecte Guyaux), elle se situe à proximité de la route de Mons à Charleroi, à quelques centaines de mètres du centre de Fontaine-l'Évêque, dans un quartier qui abrite d'autres cités antérieures (dont la cité Chavée des années 1920). Elle s'articule autour de plusieurs immeubles en hauteur, dont la Résidence Beaulieu (1967), « immeuble-barre » de onze niveaux construit sur des pilotis en V, à la manière de certains immeubles de Droixhe. Au rez-de-chaussée se trouve une supérette, seul équipement commercial de la cité. La Résidence Lillers, parallèle à la première, est un immeuble moins long mais tout aussi haut. Un troisième immeuble en hauteur, situé un peu plus loin (Résidence Estérel), compte cinquante-trois appartements sur neuf niveaux ; il abrite les bureaux du Foyer Fontainois. Quant aux maisons unifamiliales, elles sont groupées par deux ou trois, et présentent soit un caractère traditionnel (toitures à double pente, brique rouge), soit un caractère moderne plus accentué, avec une toiture plate. La disposition des blocs d'habitation (groupement de deux maisons le plus souvent) par rapport aux voiries est très représentative de ce type de programme : les maisons sont alignées, en oblique, ou perpendiculairement.

En ce qui concerne le plan du quartier, on retrouve les caractéristiques habituelles des « cités sociales » : places, placettes, voies en impasses, venelles piétonnes. Notons que la verdure est très présente, mais qu'il n'y a pas d'équipement collectif, sauf un terrain de sport qui semble plus improvisé que conçu dès l'origine.

Les garages sont d'origine : la cité date des années 60, époque à laquelle on a commencé à en équiper le logement social.